

12.05.2024 - 10:03 Uhr

Nemo remporte le Concours Eurovision de la chanson 2024



Berne (ots) -

La Suisse remporte le plus grand concours international de musique: Nemo, talent musical biennois de 24 ans, a décroché la première place du Concours Eurovision de la chanson ("Eurovision Song Contest" ESC) organisé cette année à Malmö, en Suède.

Nemo l'a fait: représentant la Suisse devant 9000 personnes réunies pour la finale au Malmö Arena et plus de 150 millions de téléspectateur.trices, selon les estimations, installé.es devant leur écran partout dans le monde, Nemo a su s'imposer face à la concurrence et a remporté le 68e Concours Eurovision de la chanson avec son titre "The Code". Une nouvelle consécration pour ce jeune talent de Bienne, qui s'est fait connaître en gagnant le "Swiss Music Awards" dans la catégorie "SRF 3 Best Talent" en 2017 puis quatre autres "Swiss Music Awards" en 2018. Le Concours Eurovision de la chanson 2025 aura donc lieu en Suisse.

Nemo après la victoire: "Cette victoire n'est pas seulement celle de la Suisse et de la scène musicale suisse, c'est aussi et surtout une victoire pour toute la communauté LGBTQIA+. Je suis tellement fier.x d'être la première personne non-binaire à avoir gagné l'Eurovision!".

Yves Schifferle, chef de la délégation suisse à l'ESC et responsable Show chez SRF: "Nemo a su gérer l'énorme pression endurée depuis des semaines en raison des chances de succès prédites lors des paris. Nemo a livré une performance exceptionnelle et gagné ainsi les faveurs du public et du jury. Nous sommes extrêmement heureux.ses que Nemo ait remporté cette victoire pour la Suisse, après la troisième place de Gjon's Tears en 2021 et la quatrième place de Luca Hänni en 2019, victoires également remarquables."

Gilles Marchand, directeur général de la SSR et membre du conseil exécutif de l'Union Européenne de Radio-Télévision (UER), a assisté au triomphe de Nemo à Malmö: "C'est un magnifique succès pour Nemo, pour la Suisse et pour toute l'équipe qui a rendu cette victoire possible. Même si l'organisation du Concours Eurovision de la chanson constitue un immense défi pour les diffuseurs au niveau des ressources et des finances, nous ne pouvons que nous réjouir de voir la Suisse accueillir en 2025 cet événement très populaire. C'est une merveilleuse opportunité, au plan artistique comme touristique, de montrer au monde ce qui distingue la Suisse. À nous à présent de relever ce défi ensemble."

La Suisse est considérée comme le berceau du Concours Eurovision de la chanson. En 1955, Marcel Bezençon, alors directeur général de la SSR, a eu l'idée de créer un événement qui, au-delà de son aspect divertissant, incarnerait l'idée d'une Europe unie. Le premier "Grand Prix Eurovision de la Chanson" a eu lieu le 24 mai 1956 à Lugano et a été remporté par la Suissesse Lys Assia, avec le titre "Refrain". La deuxième victoire de la Suisse, et la dernière avant aujourd'hui, remonte à 1988 à Dublin, et a été décrochée par Céline Dion. Celle qui est aujourd'hui une star mondiale interprétait alors "Ne partez pas sans moi".

Les professionnel.les des médias sont invité.es à utiliser le lien vers le Google Drive consacré au [Concours Eurovision de la chanson](#) de Malmö. Ils y trouveront des photos, des sons originaux et du matériel vidéo concernant notamment le voyage, le séjour et les répétitions, ainsi que les dernières déclarations de Gilles Marchand, directeur général de la SSR, et d'Yves Schifferle, chef de la délégation suisse, sur la victoire de Nemo. De plus amples informations sur l'histoire du Concours Eurovision de la

chanson, l'idée à l'origine de l'événement et les participations de la Suisse figurent dans le [dossier "Concours Eurovision de la chanson"](#).

Contact:

Nik Leuenberger
Porte-parole SSR
medienstelle.srg@srgssr.ch
Tél. 058 136 21 21

Andrea Vogel
Responsable média de la délégation suisse à l'ESC
andrea.vogel@srf.ch
Tél. 058 135 13 50

Medieninhalte



Bild Corinne Cumming / EBU / Texte complémentaire par ots et sur www.presseportal.ch/fr/nr/100014224 / L'utilisation de cette image à des fins éditoriales est autorisée et gratuite, pourvu que toutes les conditions d'utilisation soient respectées. La publication doit inclure le crédit de l'image.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100014224/100919314> abgerufen werden.